

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1ER JUILLET 2022**

Délibération n° 2022-04-53

Date de la convocation : 25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 7
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le premier juillet deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

Geneviève MANDON procuration à Christian SEUX
Yvette ROCHETTE procuration à Vincent DUCREUX
Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA
Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Hélène CROZET procuration à Jonathan RAYMOND
Hélène BESSON procuration à Etienne LESCOANNE
Pascal FAURE procuration à Denis THOUMY

Absents excusés : Olivier LARGERON – BASTY Jean Pierre

Secrétaire : Cécile BASTY

**OBJET : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE AVEC
EPORA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT**

Monsieur le Maire informe que la convention d'étude et de veille foncière du 17 janvier 2018 signée entre l'EPORA, la Commune de Saint-Genest-Malifaux et la communauté de communes des Monts du Pilat concernant le site « ex-FIMA » est arrivée à échéance le 17 janvier 2022.

Afin de rester en veille sur ce site, il est proposé la signature d'une Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF). La CVSF, d'une durée de 6 ans, est tripartite et définit un montant d'encours. Cette CVSF peut évoluer ensuite vers des conventions opérationnelles. Le projet de convention est joint en annexe.

Afin de pouvoir agir en temps voulu si nécessaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONSIDERE que les missions de l'EPORA contenues dans la première convention ont été réalisées,
- APPROUVE la nouvelle convention de veille et de stratégie foncière
- AUTORISE le maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 juillet 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/07/2022

